



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30

FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 1994.

La séance est ouverte
à dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de
Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire de MENNECY, certifie avoir fait afficher le Compte-Rendu de
la séance du 5 Juillet 1994 à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 20 OCTOBRE 1994.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal
en envoyant à chacun d'eux une convocation avec l'Ordre du Jour
détaillé le 10 OCTOBRE 1994.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire, procède ensuite à l'appel nominal des Membres du Conseil
Municipal.

... / ...

DÉPARTEMENT

de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OMBRE DE MEMBRES

composant le Conseil : 33

en exercice : 33

présents à la séance : 26

N°

Séance du 20 OCTOBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt QUATORZE, LE 20 OCTOBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre de VINGT SIX au lieu ordinaire de leurs séances,

OBJET :

sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire Mesdames, Messieurs André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoints. Mesdames, Messieurs Michelle BLIN, Georges HARNOIS, Jacky TRETON, Julien HARAN, Jean BIEMONT, Raymonde REMY, Philippe SALVON, Paul GUILLAUMET, Jean-Loup LANGLOYS, André MURON, Gilbert FRANCO, Jean-Louis TERRIENNE, Rolande BOURDON, Elizabeth DOUSSAIN, Georges MENETRIER, Marie-France GIBAND, Hubert DE MESMAY.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 121-11 du Code des Communes.

Absents excusés : MM.

*Mr. Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, Pouvoir à Xavier DUGOIN,
Mr. Jacques REBUFFAT, Conseiller Municipal, Pouvoir à Claude GARRO,
Mme Ariane VAUCELLE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Michelle LE MOEN
Mr. Jean-Marie BONNEAU, Conseiller Municipal, Pouvoir à Marie-France GIBAND,
Mme. Jocelyne CHABROU, Conseillère Municipale,
Mr. Jacques JUAN, Conseiller Municipal,
Mr. Jean-Pierre BARRERE, Conseiller Municipal.*

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

Monsieur Bernard BOULEY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR.

- 1 - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994
Rapporteur : Claude GARRO.
- 2 - SOCIAL : EXTENSION DE LA CAPACITE DE LA CRECHE JEAN BERNARD
Rapporteur : André LEON.
- 3 - SYNDICAT D'ELECTRICITE : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS (pour information)
Rapporteur : Claude GARRO.
- 4 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE NAINVILLE-LES-ROCHES AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTAURATION DES
COURS D'EAU.
Rapporteur : Bernard BOULEY.
- 5 - PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 1995 RELATIF AU
RENFORCEMENT DU RESEAU RUE DE LA FONTAINE, RUE PERICHON ET RUE
DE LA REPUBLIQUE.
Rapporteur : Bernard BOULEY.
- 6 - DIVERS.

5.12.199

33

- 3 -

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- 1 - Parole à Pierre TELLIER sur la mise en place de la collecte sélective d'ordures ménagères.

Je serai bref et vous indiquerai ce soir où nous en sommes dans la conteneurisation des ordures ménagères et dans le tri sélectif à la source.

Mais avant toute chose, je tiens à remercier Monsieur le Député Maire de son soutien et de sa confiance dans cette phase.

Je n'oublierai pas mon ami le grand argentier qui a su, malgré les restrictions budgétaires me donner les moyens financiers pour réaliser ces projets.

Je n'oublierai pas les deux groupes d'opposition qui, par leurs questions constructives, ont su me pousser à aller plus loin et à mieux répondre aux besoins de toute la population en restant dans un cadre économique strict.

Enfin je tiens à remercier l'ensemble du personnel administratif qui à toujours répondu aux Menneçois avec la plus grande gentillesse et surtout Melle TRICOIRE qui, bien que nouvelle dans ce secteur, a consacré toute son énergie à satisfaire les Menneçois quant à la taille de leurs containers. Je vous rappellerai que les Menneçois produisent 6 000 tonnes d'ordures ménagères et non pas 6 tonnes comme l'indique la coquille du Républicain.

Le prix de retraitement dans une usine d'incinération se situera entre 350 et 450 frs la tonne, soit un coût brut entre 2,1 million de frs et 2,7 million de frs.

Les végétaux, que l'on peut trier sélectivement à la source et qui depuis cet été peuvent être retraités en compost, représentent 20 % (1200 T) qui seront pris en décharge à un prix nettement inférieur.

Le verre, les papiers représentent au moins 1 500 tonnes recyclables. Donc après la mise en place des containers qui vient de s'achever après les derniers échanges de tailles, nous pouvions entamer la phase du tri sélectif à la source, qui avait été retenu dans les appels d'offres pour le marché des ordures ménagères.

Avant d'entreprendre le tri sélectif des emballages verre, plastique, métal, d'une part et carton, papier d'autre part, il m'est apparu compte-tenu des remarques des Menneçois, qu'une expérience pouvait être tentée sur six semaines pour les déchets verts.

C'est pourquoi, compte-tenu du caractère d'urgence - les feuilles n'attendant pas pour tomber - après avis favorable de Monsieur le Député Maire et de la Commission Municipale à l'unanimité, nous avons lancé l'opération feuilles mortes.

Cette opération porte sur six semaines (soit les lundis 17, 24, 31 octobre et 7, 14, 21 novembre). Nous espérons qu'il y aura assez de vent pour qu'il ne reste plus une feuille à cette date.

Chaque Menneçois du sud et du nord de Mennecy qui possède un jardin a reçu une lettre lui expliquant les modalités de cette collecte sélective. IL s'agit des feuilles et du gazon qui devront être mis dans des sacs biodégradables distribués à cet effet.

2.199

Six sacs ont été distribués le 14 octobre à chaque foyer concerné. Nous n'avons volontairement pas voulu laisser les sacs en l'absence des gens pour que, d'une part ceux qui ne voulaient pas faire l'effort de ce tri ne gaspillent pas de sacs et que, d'autre part, les sacs ayant un enduit interne, nous ne pouvions pas prendre le risque de laisser des sacs vides et pliés se détériorer à l'extérieur en contact avec les intempéries.

IL est vrai que le premier samedi, il n'y a pas eu de permanence pour la distribution des sacs, mais dès samedi matin prochain nous assurerons Melle TRICOIRE et moi-même une permanence en Mairie Centrale et Annexe.

Toutes les personnes qui nous avaient fait le reproche de cette lacune le premier samedi ont été livrées à domicile durant cette semaine. Les sacs remplis seront enlevés les lundis matins comme indiqué dans la lettre. Il s'agit d'une collecte spécifique qui a lieu le même jour pour l'ensemble de Mennecy. A côté de ces sacs, il est possible de mettre des fagots de branchage mais par pitié pas des arbres entiers. Le coût de cette opération est de 156 548 francs.

Toute personne souhaitant des sacs supplémentaires, peut s'en procurer en Mairie Annexe, la semaine aux heures d'ouverture et les samedis matins durant les permanences.

Nous avons volontairement institué cette contrainte pour éviter le gaspillage, et cette collecte étant expérimentale, cela nous permet de créer un minimum de statistiques pour éventuellement dans le cadre du Budget Primitif reconduire cette expérience sur une plus grande échelle. Les premiers résultats sont très encourageants et le taux de participation est important.

Dès la fin octobre une lettre sera distribuée concernant la collecte en sac, d'une part, des bouteilles en verre, en plastique, boîtes de boissons et boîtes de conserves et, d'autre part, des papiers et cartons d'emballage.

Ces sacs seront ramassés ensemble deux fois par mois aux jours indiqués sur les sacs. Sur chaque sac sera indiqué ce qu'il peut contenir.

Ces sacs seront distribués à tous les foyers individuels et aux collectifs qui en feront la demande.

Ces sacs ne risquant pas d'être dégradés par les intempéries, ils seront laissés même en l'absence des gens.

Avec ces sacs, sera distribuée une petite brochure expliquant le pourquoi et le comment de cette collecte sélective.

Il sera distribué soixante sacs par foyer, soit trente de chaque type, ceci représentant, les mois de novembre et décembre de 1994 et l'année 1995. Un complément pourra être redistribué sur demande.

Cette collecte représente par an 145 000 frs (129 000 frs de sacs et 35 500 frs de distribution) soit : 309 000 frs pour 1500 tonnes environ.

La collecte en container 1 190 000/6 000 * 1 500 représente 280 000 frs.

IL nous faut donc seulement une remise de 30 000 frs, soit 20 frs la tonne en décharge pour équilibrer ce qui sera largement dépassé.

Je vous invite à notre journée porte ouverte en Mairie Annexe :
le 29 OCTOBRE de 9h à 17 heures.

Merci de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.

2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(article L 122-20)

. ARRETES DU MAIRE PRIS DANS LE CADRE DE CETTE DELEGATION :

1 - Marché négocié avec la Société MORICELEC de 299 774,16 frs pour des travaux d'éclairage dans divers bâtiments communaux (crèche, école et logements de fonction).

2 - Avenant au Contrat d'Assistance Technique et Financière du Restaurant Municipal.

EUROSERVUCTION

- . Contrat initial du 1/08/1993 au 31/07/1994
 - . Avenant n° 1 du 1/08/1994 au 31/07/1995
- Coût : 240 000 frs TTC/AN

3 - Contrat de Partenariat entre la Commune de MENNECY et l'Agence Culturelle et Technique de l'ESSONNE (ACTE 91)

Organisation à la Bibliothèque de 2 journées d'animation sur la rentrée littéraire les 17 novembre et 1er décembre 1994, destinées aux lecteurs des Bibliothèques et aux Professionnels du livre et de la lecture du Département Essonne.

- . Cotisation annuelle : 1 200 frs (B.S. 1994)
- . Prise en charge par ACTE 91 de la rémunération de l'Intervenant soit 1 600 frs ainsi qu'un Auteur invité soit 850 frs (total 2 450 frs) et de la diffusion des informations relatives à ces journées.

2.199

EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994.

Monsieur le Maire donne la parole à Claude GARRO, Rapporteur Général du Budget.

Monsieur le rapporteur rappelle les principes du Budget Supplémentaire, compte de reports (inscriptions des dépenses et recettes d'investissement non réalisées les années précédentes) et les propositions nouvelles. En matière de fonctionnement, pas de reports de crédits, mais inscription de l'excédent du Compte Administratif 1993. Cette année le budget supplémentaire de cette section n'enregistre pas de propositions nouvelles, mais réajuste les prévisions du budget primitif 1994.

1 - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994

A. Section Investissement : 24 773 514, 85 Frs

- 900 . Ecriture d'ordre de 500 000 Frs en dépense et en recette.
Transformation d'une partie du P.A.E Bréguet en cession de terrain.

- . - 2 300 000 Frs : Désaffectation d'une partie de la participation Loco-sud.

- . - 700 000 Frs : Régularisation - imputation vente de l'ancienne poste encaissée en 1991.

.../...

901 Dépenses • 3 500 000 Frs : acquisition Terrain de l'Horloge.
250 000 Frs : Participation communale aux travaux
rue Emile Mignon (avec Ormoy).

Recettes • 92 000 Frs : Subvention Syndicat Electricité pour
travaux.

903 Ecritures de régularisation :

- - 200 000 Frs : sur les travaux, au profit du matériel
- 69 560 Frs : Travaux Ecole Ormeteau sur batiments
Communaux.

- - 520 265, 53 Frs : désaffectation P.A.E

904 Recettes • - 1 272 400 Frs : désaffectation P.A.E

905 1 écriture d'ordre à la demande du Percepteur. Anticipation sur la
comptabilité M14 qui sera obligatoire en 1997 et qui devra tenir
compte des amortissements (idem à la comptabilité privée).

- 131 521 Frs : (voir inscription en dépense au 968
section fonctionnement).

925 Recettes : inscription de 7 150 000 Frs d'emprunt.

- 3 500 000 Frs : acquisition terrain Horloge

- 3 650 000 Frs : Régularisation P.A.E désaffecté.

Inscription du déficit théorique du Compte Administratif 1993 de 4 980 571 Frs.

.../...

927 Recettes : - 100 000 Frs (Diminution de l'autofinancement voté au Budget Primitif 1994).

B - Section Fonctionnement : 1 086 660 Frs

- 930 - 100 000 Frs : régularisation de l'autofinancement chapitre 927.
- 931 + 15 000 Frs : Fonds compensation supplément familial
- 932 442 364 Frs (dépense) : réajustement des crédits du budget primitif 1994.
- 934 249 800 Frs : réajustement B.P 94
- 940 + 7 800 Frs : remboursement frais élections.
- 943 . réajustements du B.P 94
. modifications imputations.
- 944 - 132 200 Frs : transfert sur 633/6409.
- 945 Réajustement des crédits.
- 951 Transfert de crédits du 601 au 633 et au 602.
- 955 Diminution du contingent d'aide sociale par le Département à la Commune.
- 961 1 200 Frs : cotisation Bibliothèque ACT 91.
- 965 + 20 000 Frs : droit de pêche.
- 968 - 131 521 Frs : Régularisation amortissement véhicules transports (chap.905).
- 970 926 940 Frs : inscription excédent du C.A 1993.
- 971 Réajustement de la dotation sur les pylônes (après notification).

Monsieur le Maire demande aux Membres de l'Assemblée de se prononcer et les invite à voter.

VOTE :

POUR : 24 VOIX MAJORITE
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY
ABSTENTIONS : 4 VOIX MENNECY AUTREMENT

Le Budget Supplémentaire est adopté à la MAJORITE.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Rapporteur pour cet exposé financier très pédagogique ainsi que les Services qui ont participé à l'élaboration de ce document.

12.199

7

ZAC DE MONTVRAIN

GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande formulée par la SEMESSONNE et tendant à obtenir la garantie à hauteur de 80%, pour un emprunt de 3 800 000 F, soit 3 040 000 F,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC DE MONTVRAIN,

VU le traité de concession passé entre la Commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC DE MONTVRAIN, et notamment l'article 3.2.

VU le dossier de réalisation de la ZAC DE MONTVRAIN,

VU les délibération du 6 mai 1991 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU les délibérations du 24 juin 93 et du 17 février 94 accordant la garantie de la Commune à hauteur de 80% pour deux emprunts d'un montant total de 9 M.F. à la SEMESSONNE soit 7200 000 F,

VU L'article 6 de la loi n°82 213 du 2 mars 1982 modifiée,

VU l'article 2021 du Code Civil,

APRES DELIBERATION,

ARTICLE 1 : La Commune de MENNECY accorde sa garantie à hauteur de 80% à la SEMESSONNE pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 3 800 000 F soit 3 040 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la banque INDOSUEZ,

Ce prêt est destiné à financer l'aménagement de la ZAC DE MONTVRAIN,

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la banque INDOSUEZ sont les suivantes :

- taux : P.I.B.O.R. + 0,6%
- durée : 4 ans

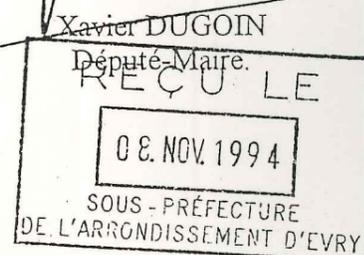
IL est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

ARTICLE 3 : Au cas où là SEMESSONNE, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la banque indosuez adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la banque INDOSUEZ et la SEMESSONNE.

VOTÉ :
POUR : 24 VOIX MAJORITE
+ 4 VOIX MENNECY AUTREMENT
ABSTENTION : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY



2.199

SERVICE FINANCIER

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994
Budget Général

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document Budgétaire présenté par Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 octobre
1994,

APRES lecture des chapitres/articles et l'argumentation du Rapporteur
Claude GARRO, Maire-Adjoint aux Finances,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le Budget Supplémentaire de l'exercice 1994 qui s'équilibre en
dépenses et en recettes, comme suit :

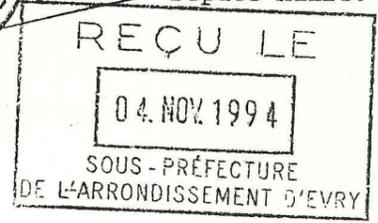
1 - BUDGET GENERAL

Section Investissement	:	24 773 514,85 frs
Section Fonctionnement	:	1 086 660,00 frs

VOTE :
 POUR : 24 VOIX MAJORITE
 CONTRE: 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY
 ABSTENTIONS : 4 VOIX MENNECY AUTREMENT



Xavier DUGOIN
 Député Maire.



CRECHE MUNICIPALE JEAN BERNARD

CONVENTION COMMUNE DE MENNECY/CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE
L'ESSONNE

PRESTATIONS DE SERVICE

AVENANT N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Juin 1993 qui approuve la convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne autorisant le fonctionnement de la Crèche Collective Jean BERNARD d'une capacité d'accueil de 30 places et le bénéfice des prestations de service,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Février 1994 approuvant l'avenant n° 1 à la convention initiale, suite à l'extension de la Crèche à 36 places au 1er février 1994,

CONSIDERANT la décision municipale de procéder, à compter du 1er Janvier 1995, à l'extension de la capacité d'accueil maximum autorisée de la Crèche Jean BERNARD à 40 places,

VU l'autorisation d'extension de la Direction Sociale de la Famille Département de l'Essonne (Service Protection Maternelle et Infantile) en date du 22/09/1994, ci annexée,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE à compter du 1er Janvier 1995 l'extension de la capacité de la Crèche Collective Jean BERNARD à 40 berceaux.

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour le bénéfice des prestations de service.

DIT que les recettes inhérentes seront inscrites au Budget Primitif 1995 chapitre 951-42-736.

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Député Maire



12.199

9

POUR INFORMATION

SYNDICAT D'ELECTRICITE

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS
Rapporteur : Claude GARRO

Les statuts datent de 1924. 8 communes y adhèrent dont Mennecy, Auvernaux, Le Coudray-Montceaux, Fontenay le Vicomte, Villabé, Ormoy, Chevanne. 5 nouvelles communes souhaitent y adhérer.

Objet du syndicat : Attribution aux communes adhérentes pour travaux d'électricité (programmes pluriannuels).
Une convention est en cours avec EDF.
Information au Conseil Municipal du 20 octobre.

OBJET : DEMANDE D'ADHESION de la COMMUNE de NAINVILLE-LES-ROCHES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ASSAINISSEMENT et de RESTAURATION des COURS D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.A.R.C.E. en date du 29 juin 1994 annexée à la présente délibération, acceptant la demande d'adhésion à ce Syndicat de la Commune de NAINVILLE-LES-ROCHES,

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné un accord sur cette demande d'adhésion,

VU l'avis favorable de la Commission URBANISME-VOIRIE-TRAVAUX en date du 11 octobre 1994,

APRES DELIBERATION,

ADOpte la demande d'adhésion de la Commune de NAINVILLE-LES-ROCHES au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration des Cours d'Eau (S.I.A.R.C.E.).
ADOpte A L'UNANIMITE.



Xavier DUGOIN
Député Maire



**OBJET : DOSSIER d'INSCRIPTION sur le PROGRAMME 1995
d'ALIMENTATION en EAU POTABLE pour RENFORCEMENT de RESEAU
RUE de la FONTAINE, RUE PERICHON et RUE de la REPUBLIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité d'envisager des travaux de renforcement du réseau d'adduction en eau potable rue de la Fontaine, rue Périchon et rue de la République afin d'améliorer la desserte des abonnés. Ces travaux devant être réalisés en parallèle à d'autres travaux projetés : mise en place du réseau d'eaux usées et enfouissement des lignes PTT et EDF,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'avant-projet sommaire établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, il y a lieu de solliciter une inscription d'un montant de 1 740 000 F H.T. sur le programme 1995 d'alimentation en eau potable relatif aux travaux lot canalisations, renforcement de réseau rue de la Fontaine, rue Périchon et rue de la République,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Voirie-Travaux du 11 octobre 1994,

APRES DELIBERATION

ADOpte l'avant-projet sommaire dressé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,

SOLLICITE les subventions correspondantes pour la réalisation desdits travaux,

PREND acte du financement prévisionnel de ceux-ci qui s'établirait comme suit :

Programme 1995 :

Montant des travaux subventionnables H.T. : 1 740 000 F

- Montant de la subvention Région au taux de 25 % :	435 000 F
- Montant de la subvention du Département au taux de 25 %	435 000 F
- Emprunt de la collectivité ou autofinancement :	1 193 640 F

TOTAL T.T.C. du FINANCEMENT 2 063 640 F

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant notification des subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Député Maire

12.199

11

- 19 -

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

COMMUNE DE MENNECY

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LOT CANALISATIONS

PROGRAMME 1995

MEMOIRE EXPLICATIF ET ESTIMATIF

I - GENERALITES

La Commune de MENNECY poursuit la restructuration de son réseau et envisage des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable rue Perrichon, rue de la République et rue de la Fontaine afin d'améliorer la desserte des abonnés qui présentait des insuffisances en raison de la vétusté des canalisations existantes et de leurs diamètres trop faibles.

II - TRAVAUX PROJETES

.Pose d'une canalisation diamètre 100 mm rue de la Fontaine qui prendra son origine à partir de la conduite existante diamètre 300 mm Boulevard Charles De Gaulle et se bouclera sur la conduite existante diamètre 150 mm rue de la Croix Boissée.

Longueur projetée diamètre 100 mm : 620 mètres.

Dans cette rue la canalisation existante sera abandonnée et les 74 branchements particuliers seront reportés sur la conduite projetée.

.Pose d'une canalisation diamètre 150 mm rue Perrichon qui prendra son origine à partir de la conduite existante diamètre 125 mm avenue Darblay et se bouclera sur la conduite diamètre 150 mm rue de la Croix Boissée.

Longueur projetée diamètre 150 mm 310 mètres.

Dans cette rue la canalisation existante sera abandonnée et les 17 branchements particuliers seront reportés sur la conduite projetée.

.Pose d'une canalisation diamètre 100 mm rue de la République qui prendra son origine à partir de la conduite diamètre 150 mm posée rue Perrichon et se bouclera sur la conduite existante diamètre 125 mm rue du Général Leclerc.

Longueur projetée diamètre 100 mm : 330 mètres.

Dans cette rue la conduite existante sera abandonnée et les 28 branchements particuliers seront reportés sur la conduite projetée.

III - COUT DES TRAVAUX PROJETES

- Canalisation diamètre 100 mm rue de la Fontaine	712 546,00 Frs
- Canalisation diamètre 150 mm rue Perrichon	437 151,45 Frs
- Canalisation diamètre 100 mm rue de la République	340 095,95 Frs

Total des travaux H.T.	1 489 793,40 Frs
- Revalorisation des prix du bordereau DDAF (édition 1993) au 1/09/1995 : + 9%	134 081,40 Frs

Total revalorisé H.T.	1 623 874,80 Frs
- Honoraires : 4,92%	79 894,64 Frs

Total H.T.	1 703 769,44 Frs
- Divers et imprévus (2%)	36 230,56 Frs

Total général H.T.	1 740 000,00 Frs
- TVA 18,6%	323 640,00 Frs

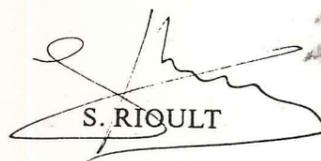
TOTAL GENERAL T.T.C.	<u>2 063 640,00 Frs</u>

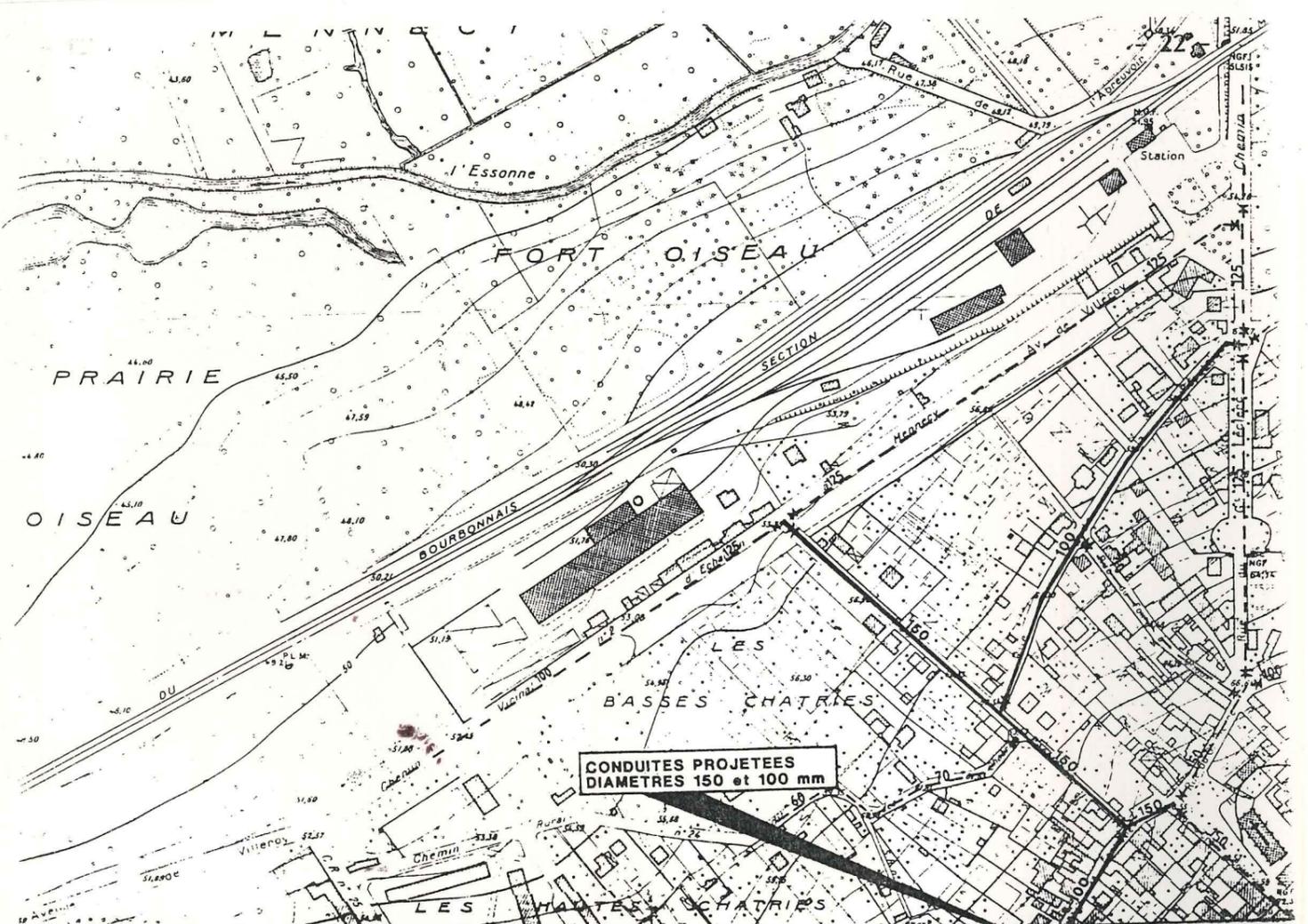
IV - FINANCEMENT

Les travaux projetés pourraient être retenus au programme de subvention Région Ile-de-France 1995 sur les bases suivantes :

.Montant des travaux subventionnables HT. : 1 740 000,00 Frs	
.Montant de la subvention Région au taux de 25%	435 000,00 Frs
.Montant de la subvention du Département au taux de 25%	435 000,00 Frs
.Emprunt de la collectivité ou autofinancement	1 193 640,00 Frs
TOTAL du FINANCEMENT T.T.C.	<u>2 063 640,00 Frs</u>

EVRY, le 29 AOUT 1994
L'Ingénieur des Travaux Ruraux,


S. RIQUILT

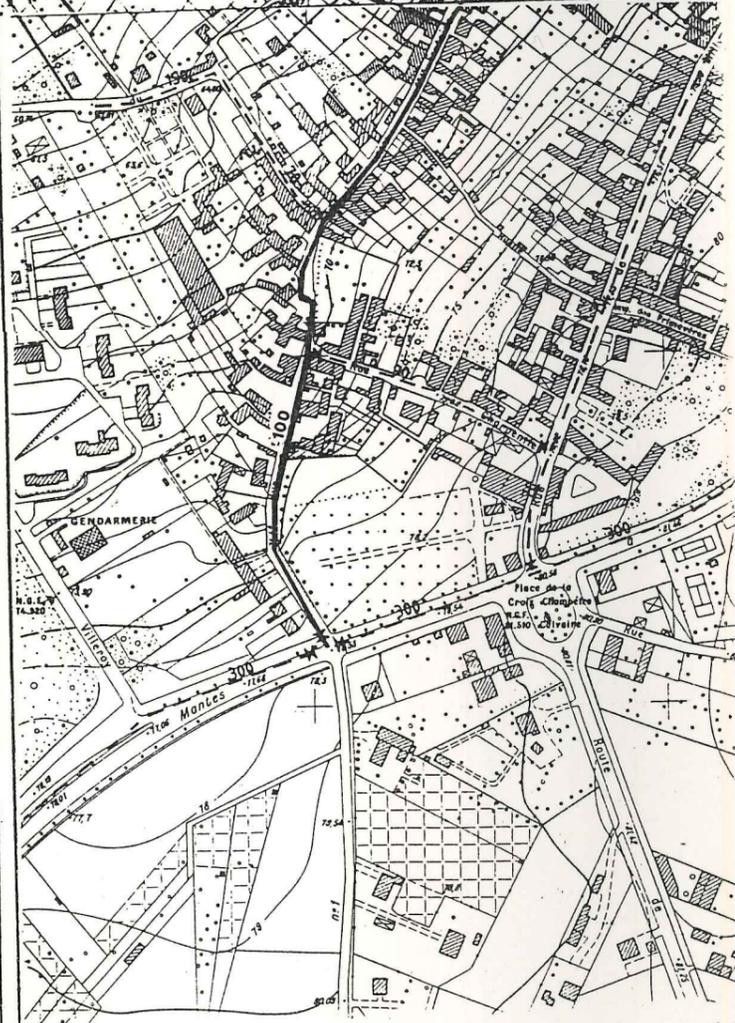


D.D.A.F.
de l'Essonne

**PROJET
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
COMMUNE DE MENNECY**
PROGRAMME 1995

**PLAN DE SITUATION ET
PLAN DES CANALISATIONS**

EVRY LE: 11/07/94	ECHELLE: 1/4.000 ^e
DRESSE PAR: Daniel DEBAIL	PAR MODIFIE LE
VERIFIE PAR:	

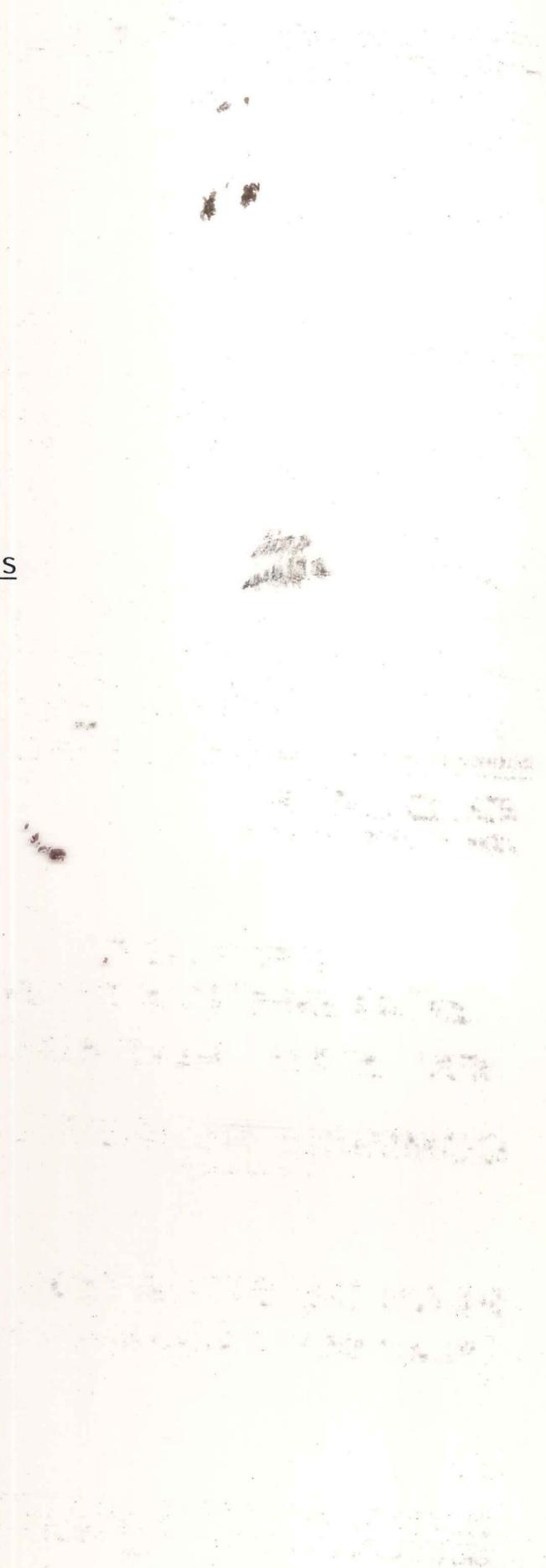


2.199



- 23 -

DIVERS



ZAC DE MONTVRAIN :

GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : Claude GARRO

Le traité de concession entre la Commune et la Sem Essonne prévoit qu'au fur et à mesure des acquisitions foncières, la Ville garantirait l'emprunt nécessaire.

Calendrier :

- . 6 000 000 Frs. (Mai 1993)
- . 3 000 000 Frs. (Février 1994)
- . 3 200 000 Frs. (Conseil Municipal du 20/10)

La commercialisation est en cours. De nombreuses entreprises sont intéressées : un hôtel, une entreprise de vente d'entretien de moteurs de plaisance, un garage Citroën, une imprimerie, une entreprise de Mennecy qui souhaite s'agrandir et une grande entreprise de la Zone d'Evry qui souhaiterait s'installer sur la Commune (en cours de négociation 10 à 20 000 m² et 150 emplois.... à suivre.)

OBJET : RESTAURATION de l'EGLISE (3ème tranche)

La présente délibération annule et remplace la délibération du 2 janvier 1991.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les travaux de restauration de l'église effectués sur les budgets précédents à savoir :

- restauration intérieure en 1987,
- remplacement de l'horloge et travaux d'éclairage en 1990,
- restauration des vitraux en 1993 et 1994,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser la restauration du portail ouest et du narthex en mauvais état et l'effondrement du sol de celui-ci provoqué par la présence de sarcophages en plâtre rendant l'accès à la nef très dangereux,

CONSIDERANT l'urgence de ces travaux,

VU le projet, ci-annexé, réalisé par Monsieur GOUDAL, Architecte des Bâtiments de France, pour un montant de 483 672,20 F. H.T. (quatre cent quatre vingt trois mille six cent soixante douze francs et vingt centimes hors taxes), soit 573 635,23 F. T.T.C.,

VU l'avis favorable de la Commission URBANISME - TRAVAUX en date du 11 octobre 1994,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE l'exécution des travaux précités pour un montant de 483 672,20 F. H.T. (quatre cent quatre vingt trois mille six cent soixante douze francs et vingt centimes hors taxes),

SOLLICITE l'inscription sur le programme autonome du département et la subvention du CONSEIL GENERAL prévue à cet effet de 60 %,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 1995, chapitre 900-4 article 23 202.

ADOpte A L'UNANIMITE



[Signature]
 Xavier DUGOIN
 Député Maire

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

OBJET : PARTICIPATIONS DES FAMILLES - CLASSES DE NEIGE - DE
DECOUVERTES - SESSION 94-95 -

LE CONSEIL,

VU, la délibération du 24 JUIN 1993 concernant les participations des familles aux classes de neige, de découverte, de mer.

CONSIDERANT, qu'il convient de reconduire ces participations,

VU, l'avis favorable de la commission scolaire du 27 Septembre 1994,

VU, l'avis favorable de la commission des Finances,

APRES DELIBERATION

FIXE, les participations par jour des familles pour les enfants de MENNECY, comme suit :

EN DESSOUS DE 1 166 F	55 F
DE 1 166 F à 2 500 F	80 F
DE 2 500 F à 3 800 F	110 F
DE 3 800 F à 4 400 F	150 F
DE 4 400 F à 5 800 F	170 F
DE 5 800 F à 7 666 F	180 F
PLUS DE 7 666 F	220 F

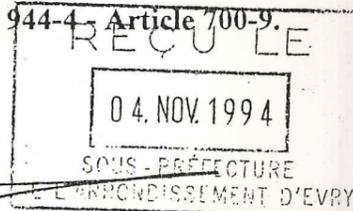
FIXE, les participations à 220F/JOUR pour les enfants habitant les communes extérieures.

DIT, que la recette sera inscrite au budget de l'exercice 95 - chapitre 944-4 - Article 700-9.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Député Maire



ENSEIGNEMENT - EDUCATION

OBJET : "REUSSITE SCOLAIRE"

LE CONSEIL,

VU, la délibération en date du 28 OCTOBRE 1993,

VU, la décision du Conseil Général de l'Essonne qui s'est prononcé sur la reconduction du dossier "REUSSITE SCOLAIRE".

CONSIDERANT, l'intérêt que la commune de MENNECY a manifesté pour cette action,

VU, le contrat d'objectif qui précise le dispositif à mettre en oeuvre et ses modalités d'application.

VU, l'avis favorable de la commission scolaire du 27 Septembre 1994,

VU, l'avis favorable de la commission des finances,

APRES DELIBERATION

DECIDE pour l'année scolaire 94-95 la reconduction de ce projet

APPROUVE à compter du 8 Novembre 1994 la mise en place du dispositif de lutte contre l'échec scolaire à MENNECY.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectif à intervenir entre le département de l'Essonne et la commune.

SOLLICITE la subvention du Conseil Général

DIT que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au BP 95 - chapitre 943-1 - article 615 et 737-3

ADOPTE A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Député Maire.



ENSEIGNEMENT - EDUCATION

OBJET : "PASSEPORT POUR L'EUROPE"

LE CONSEIL,

VU, sa délibération en date du 28 Octobre 1993 relative à l'engagement de la Municipalité de MENNECY d'organiser les cours de langues, pour les CM2 de la ville, par des intervenants extérieurs, habilités par l'Education Nationale.

CONSIDERANT, que le Conseil Général, a décidé de reconduire son action en faveur des communes, pour l'année 94-95, en ce qui concerne le dossier "PASSEPORT POUR L'EUROPE".

VU, le contrat d'objectif qui précise le dispositif à mettre en oeuvre et ses modalités d'application.

VU, l'avis favorable de la Commission Scolaire du 27 Septembre 1994,

VU, l'avis favorable de la Commission des Finances,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE à compter du 3 Octobre 1994 jusqu'au 16 Juin 1995, l'organisation des cours de langues au niveau des CM2, à raison de 2 fois 0h45 de cours d'allemand et 2 fois 0h45 de cours d'anglais, en fonction du choix des parents.

FIXE la rémunération à 150f/l'heure+ charges sociales, pour les intervenants extérieurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectif à intervenir entre le Département de l'Essonne et la commune.

SOLLICITE auprès du Conseil Général les subventions suivantes :

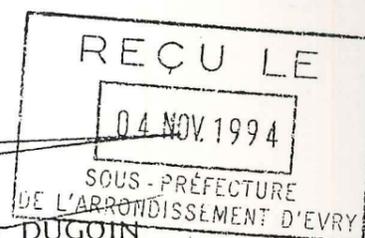
- . 2/3 de la rémunération pour les intervenants extérieurs
- . Acquisition du matériel nécessaire à l'apprentissage des langues (plafonnée à 100F/élève)

DIT que les crédits de dépenses seront inscrits au BP 95 - chapitre 943-1 article 611 et 618 - et les crédits de recettes au 943-1 - article 737-3.

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Député Maire.



12.199

INTERVENTIONS

Hubert DE MESMAY : Fait observer en ce qui concerne le quotient familial des classes de découverte, qu'il y a certainement une logique d'augmentation, mais qu'il ne la perçoit pas. Les écarts entre les tranches ne sont pas progressifs d'une catégorie à l'autre. On note entre les deux premières 30 frs d'écart, entre la 3ème et la 4ème 40 frs et ensuite 20 frs pour la suivante et 10 frs entre la 4ème et 5ème...

Jean-Claude GILLES : La part de la Commune est d'environ 40 %. Pour le reste on cherche un équilibre financier avec les participations.

SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE FOUILLE A L'EGLISE SAINT PIERRE

Lors des travaux de réalisation du sas de l'église, courant octobre, les ouvriers sont alertés par un sol mou à plusieurs endroits.

Madame DUCHON, de l'Association Mennecey et son Histoire, la Municipalité saisissent Monsieur GOUDAL, (A.B.F). Un rendez-vous est pris avec Monsieur PETIT, Conservateur au Service Régional d'Archéologie de l'ILE de France qui décide de procéder à des fouilles archéologiques.

Plusieurs tombes de l'époque mérovingienne, ainsi que des urnes funéraires sont identifiées.

Mennecey et son Histoire a déposé un dossier de subvention pour ces travaux d'environ 200 000 frs et qui seront subventionnés par le Département.

La Commune a décidé d'allouer sur son BUDget Primitif 1995, 10 000 frs à Madame DUCHON.

199

28

17

- 31 -

QUESTIONS ECRITES

LETRE DE MONSIEUR DE MESMAY (cf)

Réponse de Monsieur le Maire

- 1 - Affaire sur les révélations du passé de Monsieur MITTERAND et ses relations avec Monsieur BOUSQUET.

Saisine du Ministère de l'Intérieur, car aucun texte précis dans le cadre des Communes.

Il s'agit d'un droit coutumier. Le Maire d'une Commune doit apposer le portrait du Président de la République dans la Mairie - aucun lieu n'est précisé - mais le plus souvent c'est dans la Salle du Conseil Municipal.

- 2 - NUISANCES SONORES ROUTE DE CHEVANNES

(vitesse non respectée, mobylette avec échappement libre...)

- a) Dans la lutte contre le bruit, quels sont les pouvoirs du Maire ?
Le Maire dispose d'un pouvoir d'appréciation et d'édiction de mesures appropriées sur tout le territoire de la Commune, sous les réserves que ce dernier ait le caractère d'une voie publique, que les interdictions n'aient un caractère ni général ni absolu et restent proportionnées au but recherché (compétence générale article L 131-2 du Code des Communes).

A MENNECY j'ai souvent chargé la Police Municipale d'effectuer des opérations ponctuelles pour interdire la circulation des motocyclettes ou motos en "échappement libre". De nombreux avertissements ont été donnés.

Pour l'avenir, il faudra sanctionner.

J'ai demandé à la Gendarmerie et à la Police Municipale de renforcer les contrôles afin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique.

- b) TRAVAUX SUR CET AXE

J'ai rencontré Monsieur CHERMAIN (D.D.E.) qui va procéder à la modification des 3 armoires électriques (220 volts) de la Commune de manière à créer une "onde verte" sur les axes de la Commune pour une vitesse 40/50. Coût 1,5 MF.

Pour améliorer la visibilité, seront installées :

- des plaques contrastées.

- des lampes fluo (à la place des lampes ordinaires) plus visibles et d'une durée de vie plus longue.

LETTRE DE MONSIEUR GUILLAUMET (cf)

Réponse de Monsieur le Maire

Accord.

Monsieur MONIER, Maire-Adjoint responsable, fera déposer une gerbe
au nom du Conseil Municipal.

LETTRE DE MADAME DOUSSAIN (cf)

1 - Résidence Edouard Gauraz

Monsieur le Maire donne la parole à André LEON.

Madame, je suis étonné qu'une fois encore une Responsable Politique telle que vous, ait pu ajouter foi à des ragots de couloir, ou des contrevérités émises par certaines personnes, ou peut-être du personnel mal intentionné. Il suffisait de venir me voir, j'aurais répondu à vos questions et dissipé vos inquiétudes. C'est ce que je vais faire à présent :

Mais il est vrai que nous sommes en période électorale, mais était ce une raison pour affoler les Personnes Agées en leur laissant entendre que la Résidence Edouard Gauraz allait être vendue et qu'ils seraient mis à la porte.

1°) LES AMENAGEMENTS SPECIFIQUES :

Tous les aménagements existent :

- . Salle polyvalente, Bibliothèque, ne sont jamais fréquentées,
- . Il n'y a aucune possibilité d'animation par manque de participants.

2°) LE PERSONNEL D'ORIGINE :

. Le gardiennage a été assuré jusqu'au 31 Août et continuera de l'être sous une autre forme.

- . Aucune nécessité d'avoir un secrétariat à plein temps :
- . Le travail de la secrétaire consiste essentiellement à remplir les dossiers d'admissions, les états des lieux, l'encaissement des loyers une fois par mois, le reste se passe en bavardages.

Le système de téléalarme supplée à moindre frais aux tâches d'un Directeur, d'une secrétaire, et de certaines activités de gardiennage.

Le C.C.A.S. reste à la disposition des résidents aux heures de bureau pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

3°) AUJOURD'HUI :

Le restaurant n'a jamais été ouvert le Samedi et le Dimanche, et en semaine, il n'est fréquenté que par une dizaine de résidents au maximum.

- . Le secrétariat est ouvert tous les jours sauf pendant les vacances, il est alors ouvert deux fois par semaine, afin d'éviter la fermeture pendant les congés de la secrétaire. D'autre part, un Conseiller Municipal délégué assure chaque samedi matin une permanence.

4°) DES RUMEURS :

- . L'Adjoint n'est pas "au courant" qu'on l'ait dessaisi du dossier.
- . La gestion administrative doit obligatoirement être assurée par le C.C.A.S..
- . Il n'a jamais été question de vendre le bâtiment.

Xavier DUGOIN

Madame DOUSSAIN j'ai conscience que vous êtes déjà en campagne électorale.

Je regrette qu'à travers ce document, vous avez semé l'inquiétude chez les Personnes Agées.

Le 6 octobre j'ai organisé un goûter à la Résidence Edouard Gauraz pour rassurer tous les Résidents.

Je vous connais bien Madame DOUSSAIN, cela me laisse penser que ce n'est pas vous qui vous êtes exprimée...

La Commune est fière de cet établissement, bien géré et dans lequel nos anciens se plaisent.

2 - Monsieur le Maire donne la parole à Bernard BOULEY

. Effectivement l'emplacement des potences en hauteur gênerait pour les piétons. Nous y avons songé lors de la pré-étude d'installation mais nous nous sommes heurtés aux riverains qui ne souhaitent pas apposer des éclairages sur les murs de leur Résidence.

Nous avons respecté les 80 cm de manière à permettre le passage des poussettes.

C'est une amélioration par rapport à ce qui existait préalablement

. Révision du P.O.S

Nous attendons actuellement le "porter à connaissance du Préfet" et les personnes publiques de l'Etat qu'il souhaite voir associer à cette élaboration.

Monsieur le Maire prendra un arrêté désignant les Membres du groupe de travail qui arrêtera un projet qui sera soumis au Conseil Municipal et ensuite mis à l'Enquête Publique.

C'est à ce stade de la procédure que les avis et observations seront recueillis par le Commissaire Enquêteur désigné.

Xavier DUGOIN

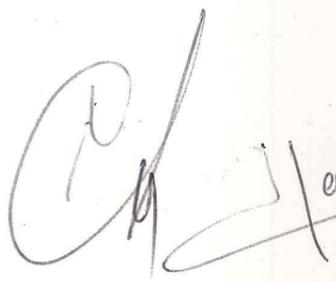
Je remercie la Commission Extra-Municipale du P.O.S. qui a fait un excellent travail.

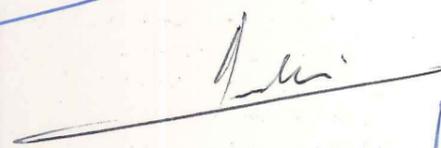
Les Membres associés de par les textes, sont désignés par des autorités compétentes mais nous informerons la Commission des travaux du groupe de travail chargé d'élaborer le projet.

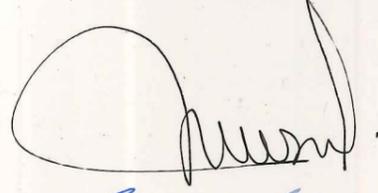
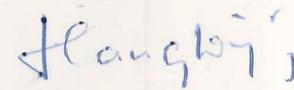
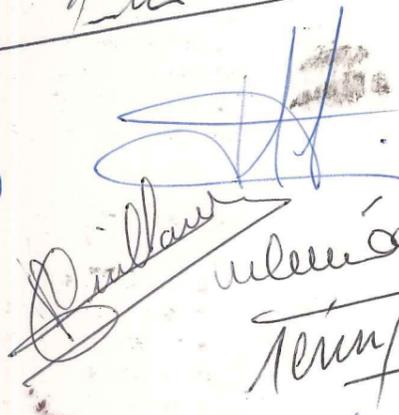
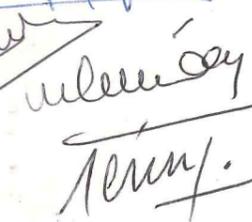
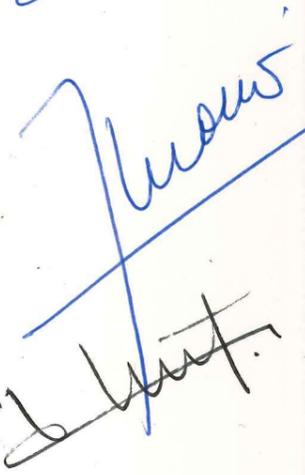
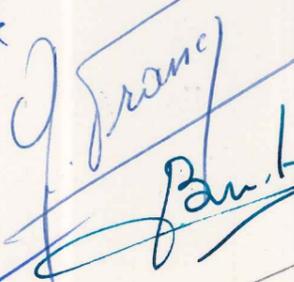
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 1994

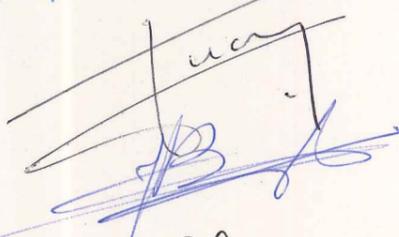
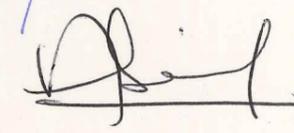
ADOPTÉ.

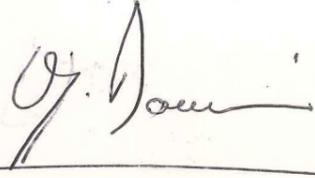
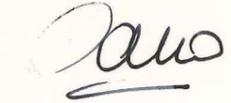
L'Ordre du Jour étant épuisé
la séance est levée à vingt heures trente minutes.






H. de HESMAY
Renouveau de Mennecy - FN

Mennecy, le 14.9.94

M. Xavier DUBOIN
Maire de MENNECY

Question écrite pour le prochain
Council Municipal de rentrée
(Question d'intérêt local)

Monsieur le Maire,

Etant donné les "révélations" - que personne n'ignorait
ni au Front National ni chez les Français ayant un
minimum de culture politique - sur le passé du
Président de la République et ses accointances protectrices
avec le sieur BOUSQUET, il me semble que les conseillers
municipaux ressentiront de plus en plus de difficulté
à siéger sous la photo officielle de celui qui nous
rappelle - comme s'il en était encore besoin - les
"Heures-Les-Plus-Sombres-de-notre-Histoire", par ses
complicités et ses complaisances ...

cc/oo

Aussi, il me semble que notre Municipalité
s'honorait, en prenant l'initiative, en tant que
ville-pilote, de "déboulonner" ne serait-ce que l'ombre
d'une résurgence indécente d'un passé honni, en
retirant cette photo des murs de notre belle Stazie
qu'elle tenait -

Pourriez-vous mettre cette suggestion - tout-à-fait
dans l'esprit de nos grands Ancêtres corpeurs de tête de 89
et épurateurs sans peur ^{de 45} aux voix de notre
Assemblée ? Elle présenterait, outre un aspect
de purification, l'avantage de savoir si les élus
socialistes témoignent ou non de leur solidarité
pour un passé ignominieux du Chef de l'Etat,
passé qu'ils dénoncent, par ailleurs, à tout propos
et surtout hors de propos, contre nos militants -

Avec nos remerciements,

H. de MESMAY

Renouveau de Mennecy - FN

Mucy, le 21.9.94

M. Xavier DUGOIN
Maire de MENNECY

Question écrite pour le prochain
Conseil Municipal de rentrée

6026 - 96
VILLE DE MENNECY

26 SEP. 1994

ARRIVÉ

Monsieur le Maire,

J'ai été saisi par plusieurs riverains de la
Route de CHEVANNES des nuisances sonores qu'ils subissent
de manière aigue et répétitive sur cet axe routier
hautement fréquenté : véhicules ne respectant généralement
pas la vitesse-limite en agglomération, mais bien plus
encore, aggravation de ce fléau du fait des "deux zones"
(motocyclistes à échappement libre et motards qui confondent
cet axe avec la piste Le Noathéry ou la ligne droite des
HUNAUDIÈRES) -

A tel point qu'aucune vie normale n'est désormais
possible dans les jardins privés de ces personnes, qui se

.../...

trouvent ainsi privées de la pleine jouissance de leur bien
 (ni repos en famille ou avec des invités ni relaxation
 durant l'été à l'extérieur, quand... même,
 la pollution sonore n'aggrave pas aussi en période
 hivernale, toutes fenêtres closes...)

Or, il me semble me souvenir que le précédent Gouverne-
 ment, en la personne de son ministre, M^{me} ROYAL,
 avait, fort judicieusement, fait voter par le Parle-
 ment dont vous êtes l'élu, une loi réprimant encore
 un peu plus les bruits quotidiens.

Pourriez-vous, M^r. le Maire, étant donné que au axe-
 du fait de la déviation mise en place voici quelque
 temps, contre votre avis et celui de nombre de vos
 concitoyens — connaît une fréquentation croissante,
 nous faire part des mesures que la Municipalité
 compte prendre et les contrôles plus draconiens que
 vous envisagez éventuellement de demander à la
 Gendarmerie Nationale, afin de remédier à ce vacarme
 permanent, véritable atteinte insidieuse à l'ordre
 public —

Avec nos remerciements,

Paul Guillaumet
31 rue Baroville
31540 Mennecey

VILLE DE MENNECEY

18 OCT. 1994

ARRIVÉ

Mennecey le 18/10/94

M^{re} Dugoin Xavier
député Maire de
Mennecey.

Pour la Réunion du
Conseil Municipal du
20/10/94

Monsieur le Maire

à l'occasion du 50^e anniversaire de la France, de la commune de Mennecey, je souhaite que le conseil municipal dépose une plaque sur la stèle⁽¹⁾, ou on peut lire ceci

Les Menneçois
à la mémoire
de leurs Morts
Reposant
Hors de France
11 Novembre 1989

à la mémoire de l'armée d'Afrique, qui on se souviennent, les Français doivent à l'ARMÉE D'AFRIQUE une immense reconnaissance - Voir document du Maréchal Juin - ci joint.

(1) Le 11 Novembre 1994.

veuillez agréer Monsieur le député
Maire, l'expression de mes sentiments respectueux
Guillaumet

12. 1999

Elizabeth JOUIN
rue des Coilles
540 MENNECY

VILLE DE MENNECY
18 OCT. 1994
ARRIVÉ

à Messieurs & Mesdames
Maire de Mennecy

Objet: Questions diverses pour le Groupe
Mennecy Reunion au Conseil Municipal
du 18 octobre 1994.

10. Vous avez bien répondu à notre lettre
concernant le
Président Edouard Gauthier

20. Pose de poteaux avec du Pauc / rue de St-Sébastien
(en prolongement rue des Coilles):

Il aurait été judicieux de les poser en hauteur
(potences) afin de préserver le peu d'emplacements
potences restant sachant qu'il y a une école
et que le cheminement des enfants est déjà
difficile.

30. Révision des Pos. quand et comment
pouvons nous donner notre avis sur les 16
points faisant l'objet de cette révision.

Fait à Mennecy le 17 octobre 1994
D. Jouin